

Communauté
de Communes



des Monts
du Pilat

N°2 Janvier 2006

Nouvelles des Monts

Bulletin

de la Communauté
de Communes
des Monts du Pilat



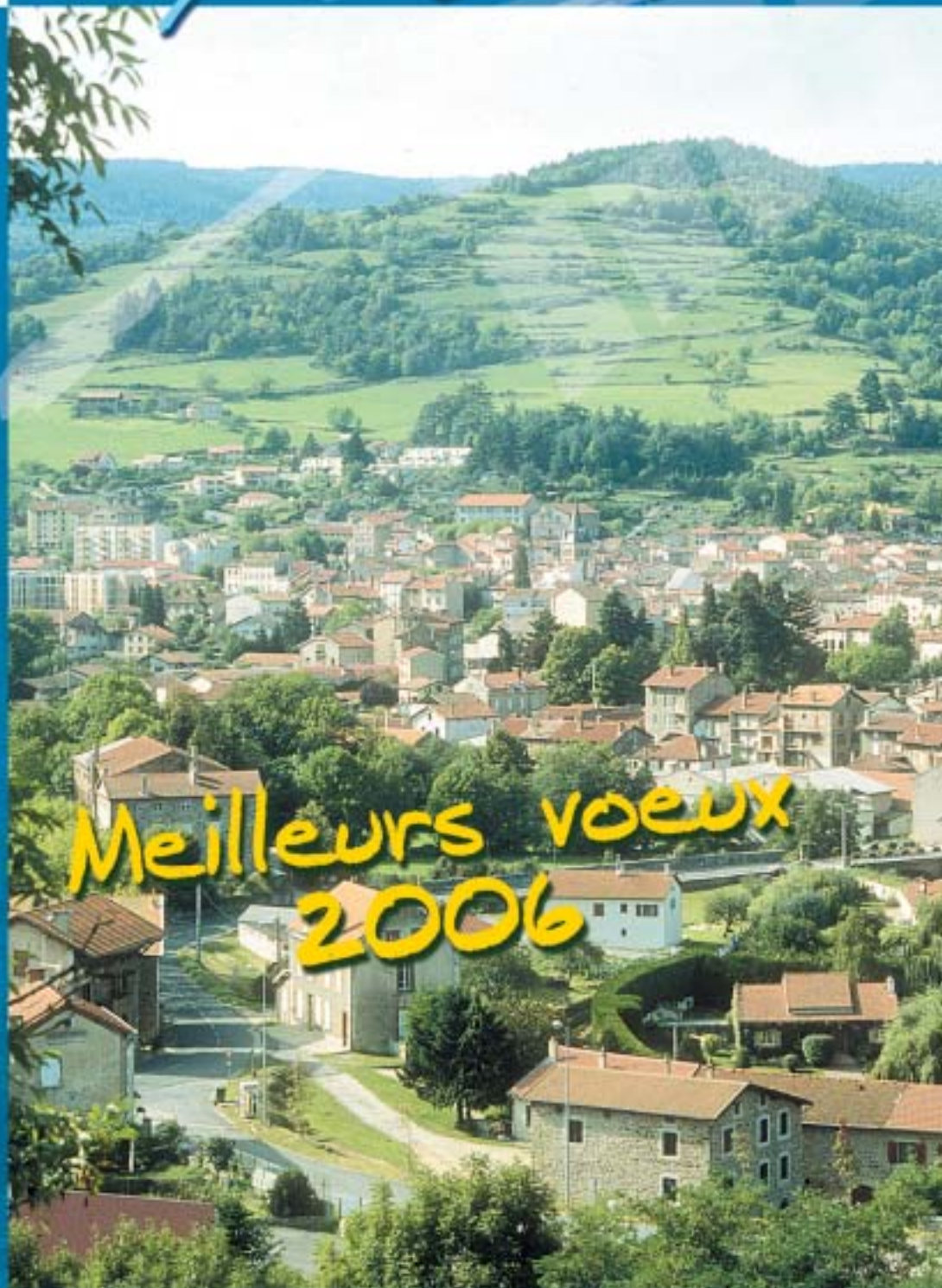
Un nouveau siège
pour la Communauté
de Communes
P.3



Les commissions
thématiques
P.4-11



Le territoire
de la Communauté
de Communes
P.12



Le Bessat - Bourg-Argental - Burdigues - Colombier - Graix -
Jonzieux - Marthes - Planfoy - Saint-Genest-Malifaux -
Saint-Julien-Molin-Molette - Saint-Régis-du-Coin -
Saint-Romain-les-Atheux - Saint-Sauveur-en-Rue -
Tarentaise - Thélis-la-Combe - La Versanne

Edito



Cela fait maintenant 2 ans que la Communauté de Communes des Monts du Pilat existe à 16 communes ; les projets ont bien démarré, plusieurs ont déjà vu le jour. Vous avez pu voir que le stade de glisse à la Croix de Chaubouret est en place depuis cet hiver. Nous essayons de travailler sur tous nos domaines de compétences et sur tout le territoire de notre Communauté de Communes. Chaque commission a à cœur de réaliser des projets, pour certains ambitieux, pour d'autres plus modestes mais tout aussi déterminants pour notre avenir.

Nous avons lancé une étude prospective sur notre territoire afin d'envisager un développement équilibré qui puisse permettre à chacun, citoyen, entreprise... de trouver en son sein les éléments nécessaires à leur bien-être et leur vitalité.

Nous espérons ainsi répondre aux attentes de chacun dans la mesure de nos compétences en développement et préserver ce territoire qui nous est très cher.

Nous souhaitons que l'année 2006 soit une année de prospérité pour tous et dans ce cadre j'en profite pour vous adresser à tous mes meilleurs vœux.

Bernard Bonne

Président de la Communauté de Communes des Monts du Pilat



Des services à votre disposition

A ce jour, les services de la Communauté de Communes emploient huit personnes. Ils sont composés comme tels : la Direction et l'Economie sont assurées par **Muriel JAOUEN** ; concernant les compétences Agriculture, Environnement, Tourisme et Culture-Social, elles sont assurées par **Patricia SALA**, directrice adjointe.

Une nouvelle personne a été recrutée en juin 2005 au niveau technique, **Nicolas PEAUT**, qui est plus particulièrement chargé du suivi technique des réalisations de la Communauté de Communes, telle que : chantiers des zones industrielles, Via Ferrat'Aventure... et de l'animation des commissions Voirie-Déchets et Aménagement de l'Espace. Deux agents techniques sont sur le terrain, **Joseph ARCHIER** et **Patrice ODOUARD**.

Muriel SENES assure la partie Comptabilité et Paye, **Stéphanie BADUEL** et **Nathalie PARROT**, toute la partie secrétariat et accueil.

Vous pouvez les contacter au 04 77 39 69 21.

La Communauté de Communes gère également le personnel des Offices de Tourisme et de l'Espace Nordique du Haut-Pilat, au travers de la Maison du Tourisme du Pilat.



(de gauche à droite et de bas en haut)
Bernard BONNE, Stéphanie BADUEL, Muriel SENES, Patricia SALA,
Joseph ARCHIER, Nicolas PEAUT, Patrice ODOUARD, Nathalie PARROT et Muriel JAOUEN

Déménagement des bureaux

Toute l'équipe de la Communauté de Communes des Monts du Pilat vous accueillera dès la fin du 1^{er} trimestre 2006 dans de nouveaux locaux.

L'équipe administrative et technique de la Communauté de Communes a vu son effectif grandir depuis son extension de périmètre pour faire face aux nombreux dossiers et projets qui voient le jour. Les bureaux actuels étant trop étroits, la Communauté de Communes a décidé de déménager son siège dans les locaux de l'actuelle mairie de Bourg-Argental qui, elle, va bientôt rejoindre un nouveau bâtiment qui est en cours de construction.



Un petit calendrier est joint au bulletin

Un petit calendrier sera inséré lors de la distribution de ce bulletin à tous les habitants du territoire.

Commission Economie

Des terrains bientôt disponibles

La commission économie s'est donnée comme objectif de favoriser l'accueil et le développement des entreprises. Pour cela, elle a lancé plusieurs projets de zones d'activités qui sont en train de voir le jour et a mis en place un recensement des locaux d'activités vacants.



Deux plates-formes vont être créées sur la Z.I. du Péroux à **Bourg-Argental** (11 000 et 9 000 m²).

La première plate-forme doit être livrée à un industriel de Bourg-Argental fin février 2006 pour la construction d'un local industriel opérationnel en septembre 2006.

Une nouvelle zone à **Marlhes** sera opérationnelle en 2006 (superficie totale 7 000 m²). 5 000 m² de terrain sont disponibles à **Saint-Julien-Molin-Molette** où un bâtiment est d'ailleurs à vendre

(type Algeco 720 m² pour bureaux d'études...). Des réflexions sont en cours sur les communes de **Jonzieux** et **Saint-Genest-Malifaux** où les besoins se précisent.

Des locaux d'activités vacants

Des locaux d'activités artisanaux, commerciaux et industriels sont disponibles sur plusieurs secteurs du territoire. Un recensement régulièrement actualisé est en cours. Vous le trouverez prochainement sur le site internet. Surtout n'hésitez pas à nous contacter en cas de disponibilité ou de besoins au 04 77 39 69 21.

Un **atelier-relais** devrait d'ailleurs voir le jour sur la ZA des 3 Pins à **Saint-Genest-Malifaux** à l'automne 2006 (location de 3 unités de 300 m²).

Projet d'un atelier-relais à Saint-Genest-Malifaux



Accueil des porteurs de projet

La Communauté de Communes remplit également un rôle d'accueil pour les entreprises à la recherche de locaux, de conseils, d'aides financières (essentiellement pour les projets immobiliers). Vous pouvez contacter Muriel JAOUEN au 04 77 39 69 21 qui vous renseignera ou vous orientera vers d'autres partenaires, mais également faire part de votre projet au maire de votre commune.

Exemple de soutien :

La Communauté de Communes a garanti un emprunt de la mairie de Jonzieux pour l'extension du bâtiment industriel de l'entreprise JSD. Cette entreprise dynamique, spécialisée dans la fabrication de rubans, jacquard et autres dérivés s'est lancée dans une activité nouvelle de fabrication d'étiquettes en relief. Elle a pour cela réalisé une extension de 375 m². Cet agrandissement a généré l'embauche de quatre nouvelles personnes.

Commission Agriculture/Environnement

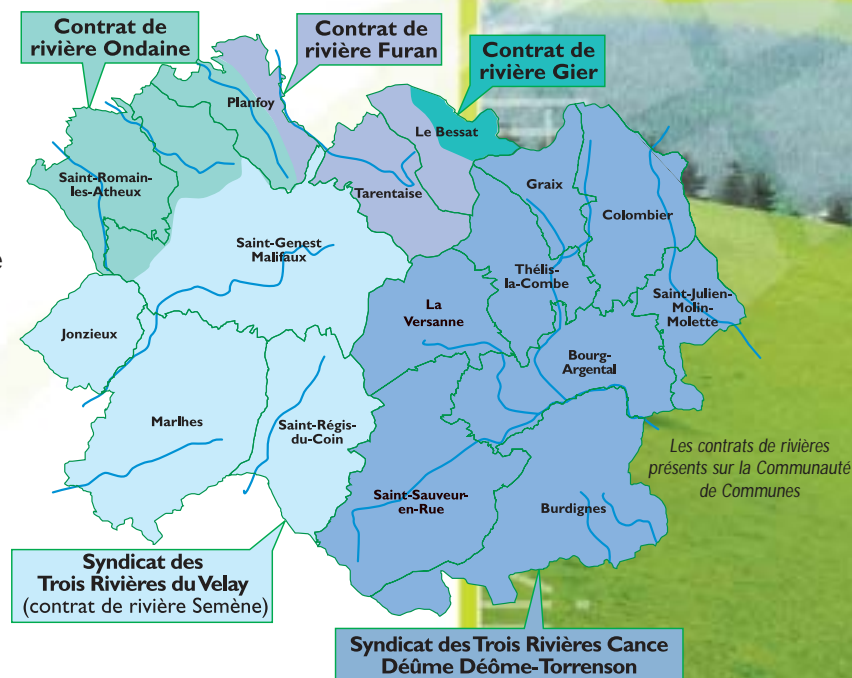
Contrats de rivières

Le territoire de notre communauté de communes est parcouru par de nombreuses rivières qui font le bonheur des pêcheurs et promeneurs et qui parfois alimentent des barrages d'eau potable (barrage du Plat sur la Semène, barrage du Gouffre d'Enfer sur le Furan) ou permettent la distribution d'eau potable aux administrés par des prises d'eau (prise d'eau sur le Riotet qui alimente Bourg-Argental, prise d'eau sur le Ternay qui alimente Saint-Julien-Molin-Molette).

Ces rivières peuvent hélas se transformer en torrent en cas de fortes pluies et provoquer des inondations dans les parties urbanisées situées au pied du Pilat (crues de la Déôme et du Furan en 2003). Aussi les élus de la Communauté de Communes, conscients des enjeux liés à l'eau ont décidé de prendre la compétence "Aménagements de rivières", dans le cadre de contrats.

Située sur deux bassins versants, le Rhône pour le canton de Bourg-Argental et la Loire pour le canton de Saint-Genest-Malifaux, la Communauté de Communes adhère à **cinq contrats de rivières**. Ces contrats de rivières permettent aux communes concernées par le bassin versant de travailler ensemble et de façon cohérente sur la qualité de l'eau, la restauration et l'entretien des berges, la protection des biens et des personnes vis à vis des inondations mais également la pêche et le tourisme (sentiers à thèmes).

Les élus et les partenaires financiers (Etat, Conseil général, Conseil Régional, Agences de l'eau) définissent des actions destinées à l'amélioration et la valorisation des milieux aquatiques.



Citons à titre d'exemple quelques réalisations et projets :

- **Unité d'épuration de Burdignes** : création d'un filtre à sable planté de roseaux inauguré en septembre.
- **Sentiers à thèmes** (les moulins de l'Argental) sur la commune de La Versanne.
- **Création d'un barrage sec** sur le Furet sur la commune de Planfoy afin de protéger Saint-Etienne des crues.
- **Entretien des berges sur la Déôme et ses affluents et sur le Furan** : une Déclaration d'Intérêt Général est en cours. Cette procédure permet au Syndicat de rivière de réaliser lui-même les travaux d'entretien des bords de rivières pour le compte des propriétaires riverains.

Unité d'épuration de Burdignes

Résorption des points noirs paysagers et intégration paysagère des bâtiments agricoles

La Communauté de Communes des Monts du Pilat, dans le cadre de sa compétence environnementale, souhaite travailler à la mise en valeur de son territoire, notamment en terme paysager. En partenariat avec le Conseil général qui a mis en place plusieurs lignes budgétaires destinées à valoriser l'environnement, la Communauté de Communes accompagne les exploitants agricoles intéressés par la démarche en finançant 50 % du diagnostic paysager qui permet d'établir le programme de travaux.

Sept exploitations ont d'ores et déjà bénéficié de cette procédure en réalisant **des travaux d'embellissement de leurs abords de ferme** et une vingtaine sont en cours d'étude avec l'architecte paysagiste retenu par la Communauté de Communes.



avant travaux



après travaux

Commission Tourisme Activités

L'ESPACE NORDIQUE DU HAUT-PILAT

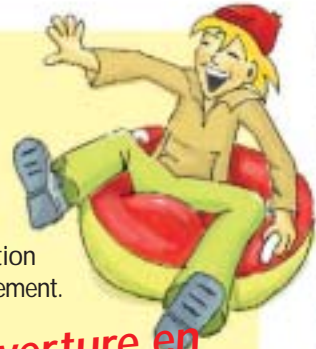
Qui fait Quoi ?

La Communauté de Communes des Monts du Pilat gère l'Espace Nordique du Haut-Pilat depuis janvier 2004. Ce dispositif s'est substitué à un syndicat intercommunal regroupant Le Bessat Tarentaise et la Versanne qui le gérait depuis 1987.

Création du stade de glisse

L'année 2005 a permis la concrétisation d'un projet important : la **création du stade de glisse de la Croix de Chaubouret** permettant deux activités :

- **Le snow tubing** : les descentes s'effectuent dans des bouées sur des pistes aménagées type "tube" et la remontée par des fils neige : sensations garanties !
- **Le ski de fond et de piste** à travers l'aménagement d'un stade d'initiation desservi par un fil neige et la création de boucles d'apprentissage et d'entraînement.



Ouverture en décembre 2005

Notons que ces aménagements ont été faits suivant un cahier des charges strict pour conserver à ce site sa richesse biologique qui l'a rendu éligible à NATURA 2000.

et bien d'autres activités...

En hiver :

- sur le Massif des Grands Bois **pistes de ski de fonds, de raquettes, itinéraires piétons et chiens de traîneaux** au départ du Bessat ou du parking des Trois Croix (Col de la République).
- **ski de piste** aux téléskis de Graix.

En été :

- sur le Massif des Grands Bois : **parcours permanent d'Orientation, Dévalkart et VTT Descente** sur les téléskis de Graix.

Toute l'année : encadrement possible de ski de fonds, de raquettes, Course d'Orientation, VTT, randonnée par des accompagnateurs titulaires de Brevets d'Etat.

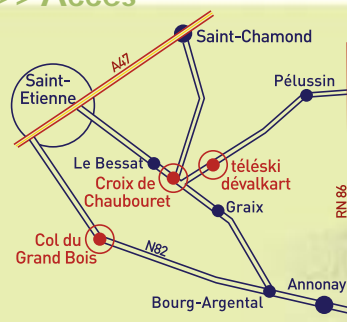


Le logo de l'Espace Nordique a été créé, il s'agit d'une déclinaison du logo de la Communauté de Communes des Monts du Pilat afin de marquer son appartenance à son institution.

tél info neige : 04 77 20 43 43

tél informations générales : 04 77 20 43 93

>> Accès



>> **Conditions d'accès particulières réservées aux habitants de la Communauté de Communes des Monts du Pilat : contacter l'Espace Nordique.**



Commission Tourisme Développement

Via Ferrat'Aventure Enfants de Planfoy

Une nouvelle Via Ferrat'Aventure destinée aux enfants ouvrira au printemps. Elle est située au Gouffre d'Enfer, face à la Roche Corbières et en aval de la Via Ferrata actuelle. On y accède depuis le village de Planfoy après environ 3/4h de marche avec de jolis points de vue sur le barrage du Gouffre d'Enfer.

Les enfants de 6-12 ans pourront goûter aux joies de la Via Ferrata après s'être hissés au sommet d'un piton rocheux, ils passeront d'arbre en arbre au moyen de passerelles suspendues.

Tout pratiquant devra être encadré par un adulte ou par une structure (Centre de Loisirs, école...) et avoir l'équipement habituel obligatoire, à savoir un baudrier, une longe avec absorbeur de choc et un casque (location actuellement possible au Café de la Belote à Planfoy et à Saint-Etienne).

Pour effectuer le parcours complet, il faut compter 1h30 à 2h.

Signalétique touristique

Dans le cadre de la Charte du Parc du Pilat auquel appartient la Communauté de Communes, Burdigones et Saint-Julien-Molin-Molette ont refait leur signalétique. Les autres communes pourront procéder à cette même harmonisation.

Les buts de cette action sont multiples :

- permettre de répondre aux sollicitations des entreprises et des Communes pour lesquelles la signalisation est un axe de promotion important en matière touristique et économique,
- veiller au respect de l'environnement en mettant en application les différentes prérogatives contenues dans la charte de signalisation du Parc Naturel Régional du Pilat.

Etude d'une Voie Verte

Dans la continuité de la voie verte reliant Dunières à Riotord, réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, l'ancienne voie ferrée du Tracol-Bourg-Argental-Ardèche pourrait être aménagée pour cyclistes et piétons. Ce projet pourrait être inclus dans un projet global allant de la Haute-Loire à l'Ardèche et la Vallée du Rhône.

Guide Touristique

Le Conseil d'orientation de l'accueil touristique de la Communauté de Communes a réalisé en collaboration avec les OTSI, le nouveau guide touristique des 16 communes.

Patrimoine naturel et culturel, anecdotes historiques et photos permettent une présentation attrayante pour les touristes venant visiter notre territoire. Le guide est disponible dans les mairies, Syndicats d'Initiatives, Offices de Tourisme, en même temps que des dépliants pratiques regroupant les "Adresses utiles".



Commission Aménagement de l'Espace

Un projet de territoire pour les Monts du Pilat

La Communauté de Communes s'est lancée dans l'élaboration d'un projet de territoire, avec l'aide du cabinet Copernic Consulting. La population, les entreprises mais aussi le Parc Naturel Régional du Pilat, le Conseil général, les Chambres Consulaires... ont été consultés afin que ce projet soit celui de tout un territoire et de tous ses acteurs.

Il doit permettre de :

- définir des priorités pour le développement futur de notre territoire
- contractualiser avec le Conseil général de la Loire pour un Contrat de Développement Territorial,
- poser les bases du Plan d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre du SCOT Sud Loire.

Les résultats de cette étude seront communiqués dans un prochain bulletin.



Embellissement des bourgs

La commission a proposé de consacrer l'ensemble du budget de l'enveloppe qui lui a été allouée dans le cadre du Contrat de Parc, signé avec la Région Rhône-Alpes, à l'embellissement des bourgs pour l'achat de mobilier urbain (bancs, corbeilles, tables pique-nique, jardinières, fontaines, portes vélo, bornes, garde-corps, jeux d'enfants,...). Les 16 communes bénéficieront de cette aide au prorata du nombre d'habitants de chacune.

O.P.A.H. de la Déôme



Exemple de réhabilitation



Avant...

et après réhabilitation

Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat se poursuit actuellement sur le canton de Bourg-Argental jusqu'en juin 2006. L'A.N.A.H. (association nationale d'amélioration de l'habitat), la Région et la Communauté de Communes des Monts du Pilat assurent un co-financement. Le cabinet URBANIS de Lyon reçoit, le premier et troisième jeudi de chaque mois à Bourg-Argental (04 77 39 76 45), les propriétaires intéressés, bailleurs ou occupants.

La Communauté de Communes subventionne quatre types de travaux : l'aide à la lutte contre la vacance, les économies d'énergies, la lutte contre le bruit et les énergies renouvelables.

156 logements ont ainsi pu être financés par la Communauté de Communes, cela représente un montant de 101 730 € d'aides.

Une réflexion est actuellement menée dans le but de lancer ce type d'opération sur le canton de Saint-Genest-Malifaux et de permettre une harmonisation.

Commission Voirie/Déchets

Une nouvelle déchetterie



Après l'ouverture de la déchetterie de Bourg-Argental, en mai 2004, il semblait logique que les habitants du canton de Saint-Genest-Malifaux puissent, à leur tour, bénéficier de tous les avantages liés à la proximité d'une déchetterie, ouverte en juillet 2005.

Contrairement à celle de Bourg-Argental, réalisée à l'aide de plaques métalliques, la plate-forme a été construite en dur, dans le même style que celle de Saint-Just-Malmont.

Elle est réservée à tous les usagers qui habitent le territoire desservi par le SICTOM Velay-Pilat. Il est évidemment strictement interdit de déposer des objets, gravats ou autres devant le portail.

Pour connaître les horaires d'ouverture ou autres renseignements, n'hésitez pas à appeler au 04 77 39 18 84 pour la déchetterie de Bourg-Argental et au 04 77 51 47 91 pour la déchetterie de Saint-Genest-Malifaux.

Collecte sélective

Depuis le début de l'année 2005, toutes nos communes ont été équipées en bacs gris à couvercle jaune, destinés à la collecte sélective en semi porte à porte. Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des bouteilles en verre dans ces containers ; ceci occasionnant un tri plus poussé et de ce fait un coût supplémentaire.

Grâce aux infrastructures mises en place par le SICTOM et les efforts des usagers les quantités triées ont pratiquement doublées par rapport à celles de 2004. Ceci a eu un effet très positif puisque l'on a également constaté une diminution sensible des tonnages d'ordures ménagères.



Un guide de gestion des déchets d'activités



artisans et industriels.

Parallèlement, le Parc Naturel Régional du Pilat et la Communauté de Communes des Monts du Pilat se sont associés afin d'aider les entreprises à trouver des solutions à leurs problèmes de collecte et traitement des déchets résultant de leurs activités.

Un travail en commun avec le Conseil général de la Loire, la CCI de Saint-Etienne, la Chambre des métiers de Saint-Etienne, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME a permis d'élaborer ce guide qui a été distribué à tous les commerçants,

A l'intérieur, sur des fiches classées par activité, figurent les solutions ainsi que les coordonnées de partenaires habilités à collecter les déchets d'activités.

La brochure est disponible à la Communauté de Communes.

Commission Culture-Social

VOLET SOCIAL

Contrats "Enfance" et "Temps Libre" avec la Caisse d'Allocations Familiales

Actuellement, **trois contrats Enfance et trois contrats Temps Libre** sont en cours sur notre territoire :

- Intercommunalité de la Déôme (8 communes du canton de Bourg-Argental)
- Intercommunalité du Pilat (7 communes du canton de Saint-Genest-Malifaux)
- Commune de Saint-Genest-Malifaux

Ces contrats permettent aux communes la mise en place d'actions telles que : l'accueil périscolaire, les activités de loisirs (sports, cinéma, CLSH), le Ludobus...

Une réflexion est en cours afin que la Communauté de Communes des Monts du Pilat coordonne et anime l'ensemble de ces contrats, les communes restant maîtres de leurs actions. Des décisions seront prises courant 2006.

Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) du Pilat

Le 16 septembre dernier à Saint-Julien-Molin-Molette, les nouveaux locaux du FAM étaient inaugurés par notre député. Après deux années de travaux, ce sont 2 900 m² d'accueil qui ont vu le jour, permettant à l'établissement de passer de 20 à 40 places et, en terme d'emploi, 43 postes équivalents temps plein. Cet établissement public étant à caractère intercommunal, la Communauté de Communes a accompagné le dossier pour faire avancer le projet et permettre sa réalisation. L'établissement est financé à hauteur de 75 % par le Conseil général de la Loire et 25 % par la Sécurité Sociale.

Monsieur BEASSE, le nouveau directeur est en place depuis le 8 août 2005. Nous lui souhaitons la bienvenue dans les Monts du Pilat.



VOLET CULTUREL

Spectacles APSOAR

Dans le cadre culturel, une convention a été établie avec l'APSOAR (Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue), qui a permis de présenter des spectacles de rue de grande qualité par la bonne

connaissance des intervenants du monde du spectacle et à un prix de revient minimum. En 2005, trois communes ont bénéficié de la prestation (Colombier, Marlhès, Saint-Genest-Malifaux).



Centres Musicaux (Bourg-Argental et Saint-Genest-Malifaux)

La Communauté de Communes participe à leur fonctionnement par une participation de 200 € par enfant (moins de 18 ans) en formation avec instrument résidant sur le territoire de la

Communauté de Communes, ce qui diminue la part résiduelle pour les familles. Des actions communes entre les deux centres ont démarré et pourront se développer dans l'avenir.

Commission Communication

Site internet

La Communauté de Communes des Monts du Pilat souhaite faire connaître son territoire, promouvoir ses réalisations et apporter un service supplémentaire aux citoyens et porteurs de projet. Pour cela, elle a décidé de réaliser son site internet qui sera accessible à l'automne 2006.

Vous aurez la possibilité de vous renseigner en ligne sur son fonctionnement, sa composition et de vous informer sur ses réalisations et ses projets. Ce site servira de lien entre la population et la Communauté de Communes.

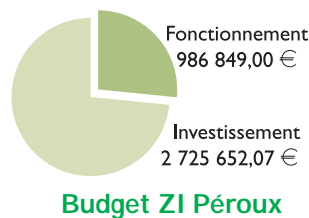
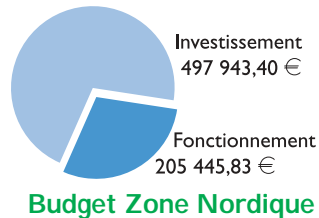
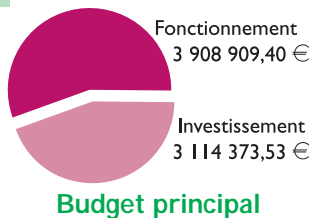
Vous y trouverez à titre d'exemple des informations sur :

- Le Stade de glisse et l'Espace Nordique : présentation des différentes activités, des horaires d'ouverture, des tarifs...
- Les locaux professionnels vacants : une liste sera disponible sur le site avec les coordonnées des propriétaires pour permettre aux personnes intéressées de les visiter.
- Les déchetteries : jours et horaires d'ouverture, déchets acceptés...

ADSL

En 2005, le Conseil général de la Loire en collaboration avec la Communauté de Communes a financé le déploiement de l'ADSL sur l'ensemble des communes du territoire. La Communauté de Communes participe à hauteur de 5 500 €. Une grande partie de notre territoire est déjà reliée, quelques zones isolées seront traitées ensuite au cas par cas.

Commission Finances

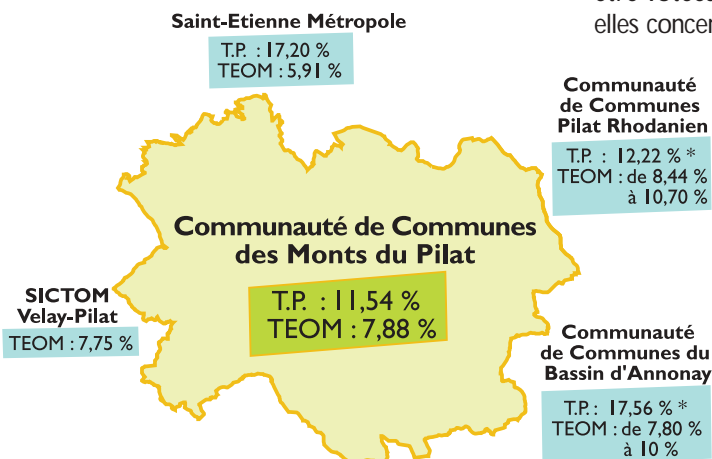


Les taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, fixée en partie par le SICTOM Velay Pilat et la Communauté de Communes des Monts du Pilat, sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties permet d'apporter un service de collecte et de traitement des ordures ménagères.

La Taxe Professionnelle, fixée pour la partie "locale" par la Communauté de Communes des Monts du Pilat, de la même manière pour toutes les communes de la Communauté de Communes, est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. Des exonérations ont pu être votées par la Communauté de Communes, elles concernent principalement les opérations de création, extension, décentralisation d'entreprises industrielles, de recherche d'études, des reconversions, mais également des entreprises de spectacles.

Rappelons également que la Communauté de Communes des Monts du Pilat n'applique aucune taxe additionnelle sur les taxes dites "ménages" (taxe d'habitation et taxes foncières).



* La T.P. varie d'une commune à l'autre



Equipements de la Communauté de Communes



Communauté de Communes des Monts du Pilat
Place d'Armeville BP 27 - 42220 Bourg-Argental

Bulletin de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
n° ISSN en cours d'inscription

Directeurs de publication : Pierre Schmelzle et Monique Vigouroux

Conception graphique : TV and CO communication - Crédit photographique : TV and CO - Ph.Vacher - Gérard Coillet - Cabinet URBANIS - Syndicat des Trois Rivières - P. Tardieu, Bureau d'études ECO - Communauté de Communes des Monts du Pilat - APSOAR - F. Chomiene

Rédaction : Muriel Jaouen, Patricia Sala, vices-présidents